

Image not found or type unknown



Acces au jugement societe en redressement judiciaire

Par **michele 34_old**, le **28/08/2007** à **08:56**

Bonjour en tant que salarié et cadre de l'entreprise en redressement judiciaire qui m'emploi puis je demander au représentant des salariés la copie du jugement du tribunal de commerce spécifiant que l'entreprise peut continuer encore 6 mois.
Merci